



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 26 FEVRIER 2024**

2024/11-01  
Nom 7.1

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vergèze, régulièrement convoqué par voie électronique le 20 février 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Maire de la Commune.

**22 Présents** : Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Isabelle DEBRIE, Brigitte MIRANDE, Daniel CONRAZIER, Sandrine GUIRARD-PIGNON, Fabien GAVANON, Frédérique MONIER-GILLES, Jean-Marc PASCUSI, Jeannette GRABSIA, Marc-Olivier CAZE, Sylvain GAILLARD, Malika CHENNAF, Pierre CHOURY, Renaud CROUZET, Amandine GALERA, Sophie RODRIGUEZ, Benjamin NADAL, Philippe BARRAL, Nicolas VALETTE, Pascal GIRARDEAU, Nathalie FIGUERES, Nadine SAPEDE

**7 Absents** : Vincent COSTE, Karine BOUSQUET, Estelle BESNARD-ASTOR, Matthieu MAURIN, Loic BERRUS, Christine BURLON, Hugo PUECH

**5 Procurations** : Vincent COSTE à Renaud CROUZET, Karine BOUSQUET à Frédérique MONIER GILLES, Estelle BESNARD-ASTOR à Brigitte MIRANDE, Matthieu MAURIN à Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Loic BERRUS à Isabelle DEBRIE

.....

**OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire avant adoption du budget primitif de la commune et du budget annexe de gestion de l'eau brute pour 2024**

Le Conseil Municipal,  
OUI l'exposé de Madame le Maire et de Madame Brigitte MIRANDE, Adjointe au Maire déléguée aux finances, sur la base du rapport ci-annexé,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,  
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,  
VU l'avis de la commission des finances en date du 8 février 2024,  
CONSIDERANT que dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,  
CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, et qu'il doit en être pris acte par une délibération spécifique donnant lieu à un vote,  
CONSIDERANT le rapport de présentation présenté à l'assemblée pour servir de base aux débats,  
CONSIDERANT les débats rapportés au procès-verbal de la présente séance,

.../...

## DELIBERE

A l'unanimité

**Article 1** : Prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024 préalable à l'adoption du budget primitif de la Commune de Vergèze et du budget annexe de gestion de l'eau brute a eu lieu lors de la présente séance, sur la base du rapport ci-annexé dans le respect de l'article L2312-1 du CGCT susvisé.

**Article 2** : La présente délibération et le rapport annexé seront transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au Président de la communauté de communes Rhône Vistre Vidourle, et publiés.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le TA peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance  
Brigitte MIRANDE

Le Maire,  
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission au représentant de l'Etat, et de sa publication.



Annexe à la délibération du Conseil Municipal de Vergèze  
n°2024/11-01 en date du 26 février 2024

# **Budget Principal et budget annexe de l'eau brute de la Commune de Vergèze**

\*

## **Débat d'Orientations Budgétaires 2024**

\*

### **SOMMAIRE**

#### **A – Le Contexte Général**

*L'environnement Macro-économique et les prévisions 2024  
Les principales mesures relatives aux collectivités locales*

#### **B – Le projet de Budget Principal 2024 de la Commune**

##### ***I - LES PROJETS DE RESULTATS de l'exercice budgétaire 2023***

##### ***II - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES***

- A) Dette - Evolution***
- B) Subventions – Participations***
  - a) Subventions aux associations***
  - b) Subventions/Participations : CCAS - SMEG 30 - SDIS***
- C) Charges à caractère général – Chapitre 011***
- D) Dépenses de personnel – Chapitre 012***
- E) Amortissements***
- F) Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)***
- G) Dotation Globale de Fonctionnement***

##### ***III – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES***

- A) Attribution de compensation de la Communauté de Communes***
- B) Surtaxe sur les Eaux Minérales***
- C) Recettes liées à des prestations proposées par la Commune***
- D) Fiscalité***
- E) Taxe additionnelle aux droits de mutations***

##### ***IV – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES***

- A) Reprise des Restes A Réaliser (RAR)***
- B) Principaux projets inscrits au Programme d'investissements***

##### ***V - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES***

- A) Produit de cessions de biens***
- B) FCTVA***
- C) Subventions***
- D) Taxe d'aménagement***
- E) Plan prévisionnel pluriannuel des principaux investissements***  
***Evolution de l'épargne de la commune et capacité de désendettement***

##### ***VI - EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE N-1 ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE N-1***



**C – Le projet de Budget Annexe 2024 du service de l’eau brute**

***I – RAPPEL***

***II - LES PROJETS DE RESULTATS de l'exercice budgétaire 2023***

***III – FONCTIONNEMENT***

***IV – INVESTISSEMENT***

**D – Présentation consolidée du Budget Principal et du Budget annexe de l’eau Brute**

# Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget doit obligatoirement intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote de ce dernier.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé les dispositions relatives au D.O.B. pour les communes, les informations à présenter dans le rapport, ainsi que les règles de publicité à respecter :  
« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, (...) un rapport est présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette... »

Le rapport donne lieu à un débat en séance du Conseil Municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport devra ensuite être transmis au représentant de l'Etat, à l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre et publié sur le site de la Ville.

\*

## A – Le Contexte Général

### Les prévisions 2024

#### L'environnement Macro-économique : international, zone euro et de la France

Au niveau international :

Les risques qui pèsent sur la croissance mondiale sont globalement équilibrés, et un atterrissage en douceur est possible.

La croissance mondiale devrait être de 3,1 % en 2024 et de 3,2 % en 2025 ; les prévisions pour 2024 sont supérieures de 0,2 point de pourcentage à celles de l'édition d'octobre 2023 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) en raison d'une résilience plus forte que prévu aux États-Unis et dans plusieurs grands pays émergents et pays en développement, et de l'appui budgétaire mis en place en Chine. Les prévisions pour 2024–25 sont toutefois inférieures à la moyenne historique (2000–19) de 3,8 %, en raison du niveau élevé des taux directeurs appliqués par les banques centrales pour lutter contre l'inflation, du retrait de dispositifs d'aide budgétaire qui pèse sur l'activité économique dans un contexte de fort endettement, et de la faiblesse de la croissance tendancielle de la productivité. L'inflation ralentit plus rapidement que prévu dans la plupart des régions, sous l'effet des mesures visant à résoudre les problèmes liés à l'offre et du resserrement des politiques monétaires. L'inflation globale au niveau mondial devrait tomber à 5,8 % en 2024 et à 4,4 % en 2025, année pour laquelle les prévisions ont été revues à la baisse.

Au niveau de la zone euro

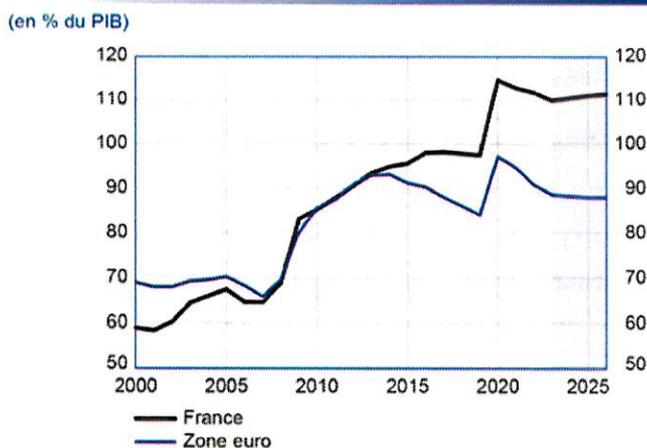
Certains des facteurs qui ont permis à la croissance européenne de fléchir sans s'effondrer, malgré une inflation en baisse mais encore élevée et une transmission puissante du resserrement monétaire, seront encore à l'œuvre en 2024. Il s'agit, surtout, de l'emploi et des salaires qui résistent au déclin de la productivité et des coûts salariaux unitaires. Le scénario de croissance très "molle" s'appuie donc sur une reprise de la consommation des ménages elle-même justifiée par des créations d'emplois moins dynamiques mais toujours positives, une progression soutenue des salaires, la poursuite à un rythme ralenti de la désinflation et, in fine, une amélioration de la confiance laissant entrevoir une baisse de l'épargne de précaution. Passée de 8,6% en janvier à 2,4% en novembre, l'inflation totale moyenne (glissement annuel) atteindrait 5,5% en 2023, puis 2,8% et 2,5% en 2024 et 2025 respectivement. Quant à la croissance, elle serait plafonnée à 0,5% en 2023, à 0,7% en 2024 et à 1,4% en 2025.

## Au niveau national

Les prévisions macro-économiques du projet de Loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %. La charge de la dette, estimée à **38,6 milliards** pour 2023, devrait atteindre **48,1 milliards l'an prochain** et jusqu'à **74,4 milliards en 2027**. La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour **sous les 3% de déficit à horizon 2027**. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de Loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027) dont l'examen se poursuit actuellement au Parlement. Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieur de 0,5% à l'inflation.

## Evolution de la dette publique

**Graphique 13 : Dette publique en France et en zone euro**



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2022, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleuté.

## Projections macroéconomiques – Décembre 2023 | Banque de France (banque-france.fr)

### POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à septembre 2023 en italique)	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel <sup>a)</sup>	2,5	0,8 (0,9)	0,9	1,3	1,6
IPCH	-	- 0,1 (0,0)	0,0	0,0	-
IPCH hors énergie et alimentation	5,9	5,7	2,5	1,8	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	-	- 0,1	- 0,1	0,0	-
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	3,4	4,0	2,8	2,2	1,9
	-	- 0,2	0,0	0,1	-
	- 0,1	0,7	0,8	0,5	0,7
	-	0,1	0,1	0,0	-
	7,3	7,3	7,6	7,8	7,6
	-	0,1	0,1	0,0	-

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de septembre 2023, fondée sur les comptes trimestriels du 31 août 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.

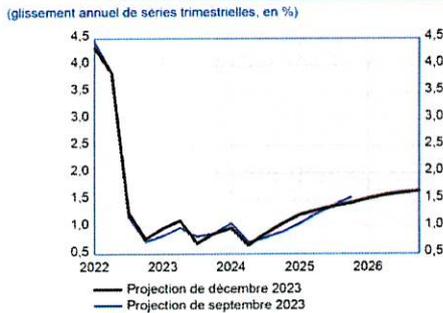
a) Pour 2023, la projection de croissance du PIB réel est indiquée sur la base des dernières informations disponibles (résultats détaillés des comptes trimestriels du 30 novembre 2023 et enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France de début décembre 2023). Le chiffre entre parenthèses correspond à la projection finalisée le 30 novembre, sur la base des comptes nationaux trimestriels du 31 octobre 2023.

Sources : Insee pour 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 octobre 2023), projections Banque de France sur fond bleuté.

# PIB

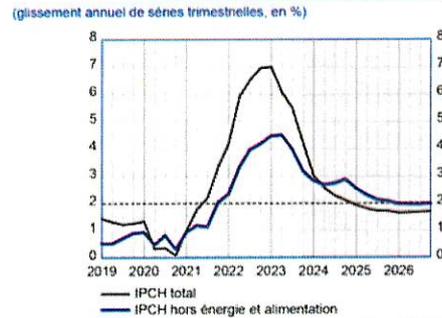
# Inflation : Evolution de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé)

**Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre**



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

**Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation**



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé  
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

Source : DOB 2024 Caisse d'épargne

Prévisions du gouvernement		2022	2023f	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	% GA	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0	50,9	51,3
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9	55,3	55,0
Dette publique	% PIB	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0	44,1	44,4

## Loi de finances 2024 - Les principales mesures relatives aux collectivités locales

### □ Dotation – Concours financiers

La Loi de Finances (LF) pour 2024 : principales mesures concernant le secteur public local

Les dotations de péréquation (dont bénéficient les collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des seules communes devrait permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

Une compensation par l'Etat (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (TLV) et qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

Les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales en 2024 s'évaluent à 44,8 milliards d'euros, soit une progression de 783 millions d'euros. Une progression portée par la hausse de la DGF (qui pèse 60,53% du total des PSR), par la compensation de la réforme de la TLV, l'évolution tendancielle de 364 millions d'euros du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et l'extension, pour 250 millions d'euros, du

périmètre aux aménagements de terrain.

La LF pour 2024 maintient un soutien à l'investissement local, pour stimuler le développement territorial : 7 Md€ de FCTVA (dont l'élargissement de l'éligibilité aux dépenses d'aménagement de terrain à compter du 1er janvier 2024,) et 4,5 Md€ de dotations d'investissement local (y compris fonds vert). Un accent particulier est mis sur la territorialisation de la transition écologique, avec 2,5 Md€ de fonds vert pour encourager les initiatives écologiques locales ;

La LF pour 2024 vise à renforcer l'équité et la cohésion entre les territoires, en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des territoires ruraux et leur patrimoine naturel. Le financement apporté au plan « France Ruralités » à hauteur de 100M€, la création d'une dotation de valorisation des aménités rurales également dotée de 100M€, la modernisation des zones de revitalisation rurale et la réforme du zonage des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont également proposés.

\*

## B – Le projet de Budget 2024 de la Commune

Après une année 2023 marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie, le budget 2024 reste soumis à cette forte pression et aux incertitudes dépendant de la situation géopolitique internationale.

☐ 2023 aura donc été impactée par la montée de l'inflation. La hausse des prix, en moyenne annuelle s'élève à +4,9 % en 2023, après une hausse de +5,2 % en 2022.

La construction du Budget Primitif 2024, notamment sur la partie fonctionnement doit donc bien évidemment prendre en compte ces nouvelles données en lien avec le contexte national et international.

Pour autant, il est important pour la commune de garder le cap des années antérieures avec les axes forts repris ci-dessous :

- ☐ un contrôle étroit des dépenses de gestion,
- ☐ La concrétisation des grands projets d'investissement assuré par son autofinancement
- ☐ la poursuite progressive du désendettement en 2024.

Les dépenses réelles de gestion 2022 se sont élevées à 6 194 718 €  
 Les dépenses réelles de gestion 2023 à 6 424 949 € soit +3.71 %.

Les dépenses de gestion ont donc été maîtrisées car inférieures à l'inflation.  
 Chacun des axes énoncés ci-dessus sera plus largement développé ci-après dans le rapport.

\*

### Evolution de la population depuis 2014

Evolution de la population en 10 ans (source INSEE)											
année : 1er janvier	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
population Insee	4760	4951	5146	5133	5127	5121	5267	5318	5384	5536	5694

\*

### I - LES PROJETS DE RESULTATS de l'exercice budgétaire 2023

Ils font apparaître :

↳ **Un excédent d'investissement de 1 695 559.02 Euros.**

L'excédent constaté contribuera à autofinancer les restes à réaliser qui s'élèvent à 1 211 959.41 € et les dépenses d'investissement à venir. Ledit excédent et les RAR seront repris sur la section d'investissement au budget primitif 2024.

↳ **Un excédent de fonctionnement de 4 935 967.05 Euros.**

Chaque année, le budget de fonctionnement de la commune dégage un volume d'excédent de fonctionnement qui permet notamment de couvrir le remboursement en capital de la dette et d'autofinancer les projets d'investissement de la commune.

Cet excédent se décompose :

Excédent reporté des années précédentes : 4 109 191.24 €

Epargne brute disponible 2023 : 826 775.81 €

Comme chaque année, la reprise des excédents sera proposée dès le Budget Primitif 2024.

Les volumes de ces excédents vont permettre à la collectivité de financer les investissements sur les prochaines années, sans avoir recours à de nouveaux prêts.

\*

## II - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

La commune poursuit son objectif de contrôler les dépenses de fonctionnement en optimisant l'utilisation des moyens.

### A. Dette – Rétrospective et Evolution

Evolution (2001 – 2022) du Capital restant dû (CRD) et des annuités au 1<sup>er</sup> janvier.

#### Dette - Rappel des événements majeurs :

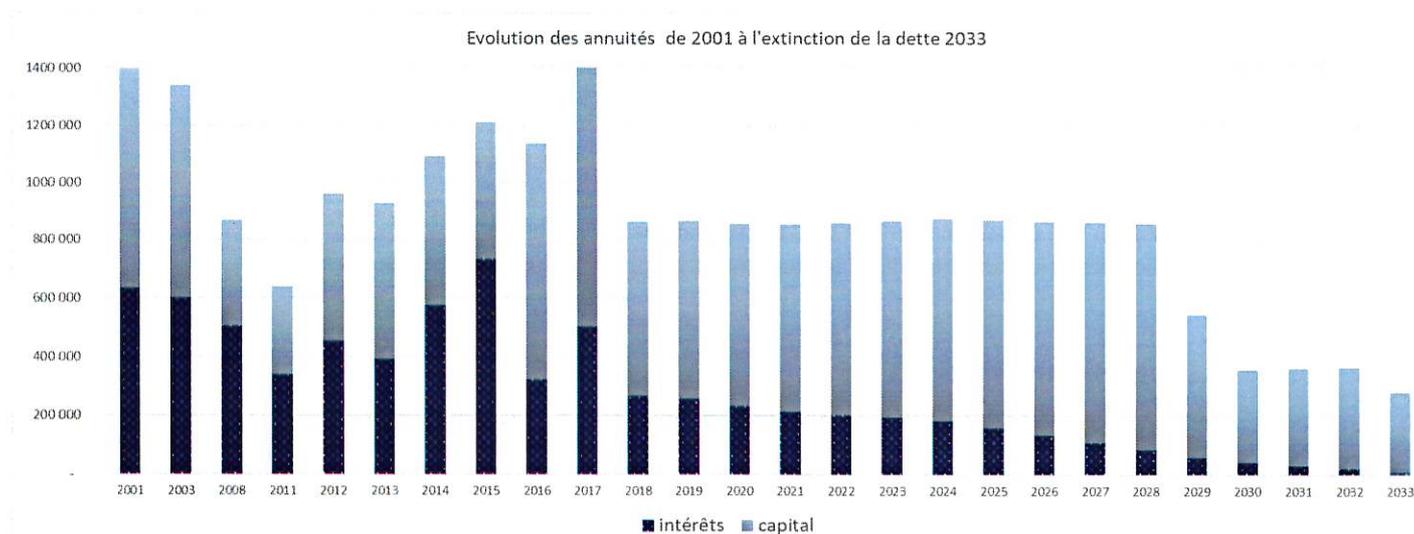
2012 : Reprise de la dette du SIVOM pour 1 684 935 € lors de la reprise de la compétence

Voirie/Pluvial

2014-2015 : Annuités avec impact des prêts toxiques et des taux d'intérêts très élevés

2016 : Sortie de la dette toxique

2017 : Remboursement anticipé de 6 prêts pour un montant de 1 302 324,68 € (dont 188 498,14€ au titre de l'indemnité de sortie).



Depuis le 1<sup>er</sup>/1/2018 la dette de la commune est constituée de 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler<sup>1</sup>; la dette sera totalement remboursée en 2033.

Désignation	Capital à l'origine (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2024
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 an(s)	667 033.91
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	357 692.32
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 an(s)	2 195 470.96
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 an(s)	986 972.29
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	1 192 307.88
				Total	5 399 477.16

<sup>1</sup> La charte Glisser propose de classer les produits structurés en fonction de 2 critères :  
L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule : classement 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;  
La structure de la formule de calcul : classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

## EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2024	5 414 982,19	693 367,31	182 950,29	0,00	876 317,60
2025	4 721 614,88	712 281,60	159 098,99	0,00	871 380,59
2026	4 009 333,28	731 872,53	135 130,71	0,00	867 003,24
2027	3 277 460,75	752 420,95	110 493,67	0,00	862 914,62
2028	2 525 039,80	773 973,81	85 345,20	0,00	859 319,01
2029	1 751 065,99	486 580,32	59 081,72	0,00	545 662,04
2030	1 264 485,67	315 841,50	42 389,00	0,00	358 230,50
2031	948 644,17	330 990,47	31 275,35	0,00	362 265,82
2032	617 653,70	346 869,77	19 680,61	0,00	366 550,38
2033	270 783,93	270 783,93	8 867,80	0,00	279 651,73
					<b>6 249 295,53</b>

L'annuité 2024 se décompose ainsi :

Environ 182 950,29 € d'intérêts + 693 367,31 € de capital soit un total de ...876 317,66 €.

Globalement, le chapitre 66 va augmenter légèrement : à 200 000 € en 2024 contre 190 000 € en 2023.

Comme en 2023, cette marge permettra de couvrir le risque d'une augmentation de l'emprunt à taux variable en cours (+19 000 € d'intérêt en 2023 sur cet emprunt).

\*

### B) Subventions – Participations

#### a) Subventions aux associations

Pour 2024, globalement l'étude des demandes de subventions a tenu compte des actions réalisées par les associations en 2023, des dossiers présentés, des excédents constatés sur les comptes des associations, du nombre d'adhérents, et des actions proposées pour 2024.

L'enveloppe globale a été proposée à **148 000 €**.

Evolution des enveloppes 2020 – 2021– 2022– 2023 et projet 2024

	CA 2020	CA 2021	CA2022	CA 2023	Projet 2024
Subventions vie associative	42 866	32 249	35 150	35 650	40 650
Subventions sportives	103 100	100 150	98 100	100 200	102 450
<b>Sous total</b>	<b>145 966</b>	<b>133 399</b>	<b>133 250</b>	<b>135 850</b>	<b>143 100</b>
Subventions exceptionnelles	1 500	0			
Enfants de Vergèze	0	0		5 000	
CAP Vergèze				1 000	
Fiesta Brava				2 000	0
Fonds de réserve			4 750	2 000	4 900
<b>Total GENERAL</b>	<b>153 800</b>	<b>147 466</b>	<b>138 000</b>	<b>145 850</b>	<b>148 000</b>

**b) Subventions/Participations : CCAS - Syndicat d'électricité - SDIS**

**CCAS**

Rappel évolution de la participation de la commune depuis 2016 :

<b>2016</b>	62 000	<b>2019</b>	96 000	<b>2022</b>	<b>82 000</b>
<b>2017</b>	59 600	<b>2020</b>	60 000	<b>2023</b>	<b>85 000</b>
<b>2018</b>	62 000	<b>2021</b>	<b>50 000</b>	<b>2024</b>	<b>95 000</b>

La subvention au fonctionnement du CCAS devrait légèrement augmenter notamment pour financer le coût de l'inflation sur les frais généraux et l'augmentation des fluides.

\*

**Syndicat d'Electricité : SMEG30**

Chaque année, la commune acquitte une cotisation pour le fonctionnement du Syndicat ainsi que des participations liées aux opérations de travaux.

Pour l'année 2024, la commune ne s'est pas positionnée sur de nouvelles opérations, notamment pour absorber le coût des rénovations de voiries à la suite des intempéries de septembre 2021. Par ailleurs, une réflexion est en cours pour harmoniser les projets en liaison avec les travaux de rénovations du centre-ville pour 2024. Un projet devrait voir le jour en 2025.

Cotisation pour 2024 : 22 000 €

**Participation au S.D.I.S**

Exercice	€	Évolution
2011	203 993	1,3%
2012	208 441	2,2%
2013	228 167	9,5%
2014	214 055	-6,2%
2015	214 055	0,0%
2016	214 055	0,0%
2017	214 055	0,0%

Exercice	€	Évolution
2018	214 055	0,0%
2019	255 283	19,3%
2020	256 154	0,3%
2021	283 401	10,6%
2022	289 623	2,2%
2023	306 710.45	5,9%
2024	323 955.89	5.62%

La contribution communale au SDIS est calculée selon les modalités de l'article R1424-32 du CGCT :

- Pour 80% de son montant à la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale dans le total des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale constaté dans le dernier compte administratif du service départemental d'incendie et de secours. Ledit montant est corrigé par l'évolution, à cette date, du dernier indice INSEE de la moyenne annuelle des prix à la consommation et augmenté des dépenses liées au glissement vieillesse-technicité.
- Pour 20 % de son montant, au produit de la population par l'écart relatif entre le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes du même groupe démographique et le potentiel fiscal par habitant de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale.

La contribution 2024 de la commune de Vergèze s'élèvera à **323 955.89 €** soit + 5,62%.

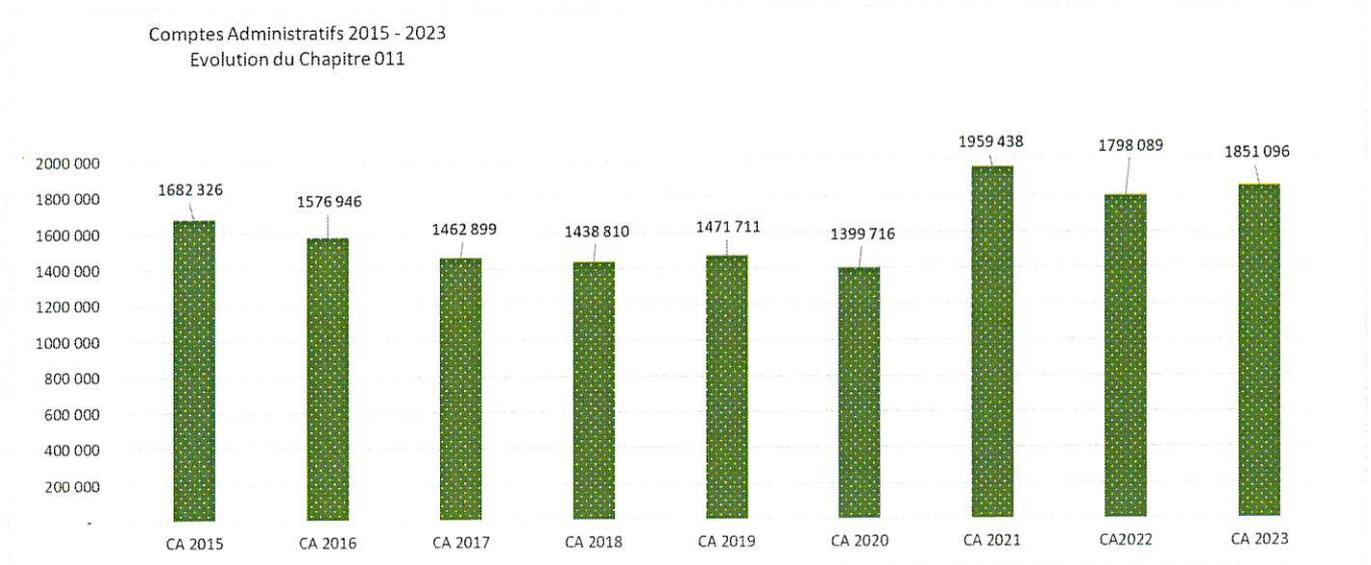
\*

## C) Charges à caractère général – Chapitre 011

Un point sur le Compte administratif 2023 :

2023 Chapitre 011 – projet de compte administratif .....	1 851 095.59 €
Taux de crédits consommés : environ .....	85.96%
Variation de CA 2022 à CA 2023 de .....	+2.95%

Cette augmentation s'explique par la hausse des coûts de l'énergie et la progression de l'inflation.



Cette augmentation s'explique par la progression de l'inflation mais surtout par la hausse des coûts de l'énergie :

- L'explosion du coût de l'électricité ces deux dernières années a provoqué une hausse historique depuis 2021 de près de 100%.
- A cela s'ajoute également une politique tarifaire exponentielle du prix de l'eau supportée par la collectivité : + 43.94% par rapport à 2022.

### Il est proposé une hausse importante du budget de l'énergie en lien avec la flambée des prix constatée :

Concernant le Gaz sur le BP 2024 : le nouveau montant de la taxe gaz a été officialisé dans un décret paru au journal officiel le 30 décembre 2023. Cette hausse de l'accise sur le gaz naturel (anciennement TICGN) impacte dès le 1er janvier 2024 : de 8,37 €/MWh à 16,37 €/MWh soit une augmentation de 8 €/MWh.

En théorie cette augmentation aurait dû être progressive depuis 2019 suite à la loi de finances 2018 qui prévoit le renforcement de la taxe carbone sur les énergies fossiles. Cette dernière avait été gelée suite aux manifestations des gilets jaunes puis la pandémie de Covid-19 et plus récemment la crise de l'énergie du fait des tensions géopolitiques mondiales.

Le coût de ces augmentations de BP 2023 à BP 2024 :

- + 75 713 € coût électricité (BP 2023 = 348 987 € ; CA 2023 354 210 € ; BP 2024 = 424 700 €)
- + 78 200 € coûts consommation eau (BP 2023 = 68 050 € ; CA 2023 120 759 € ; BP 2024 = 146 250 €)
- + 42 000 € coûts consommation gaz (BP 2023 = 211 000 € ; CA 2023 125 242 € ; BP 2024 = 253 000 €)

L'impact sur la section de fonctionnement s'élève à près de **195 913 €**.

La commune a été réactive face à cette flambée des prix de l'énergie en proposant notamment de faire des économies sur l'éclairage public.

- Elle a en effet demandé à son opérateur de gestion de l'éclairage public de programmer l'extinction une partie de la nuit, entre minuit et 5h30 du matin. Un premier bilan peut être tiré de cette expérience : opérationnel depuis novembre 2022, c'est une économie de consommation énergétique de l'éclairage public de 40% qui a été réalisée. Son extinction la nuit permet tout à la fois de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore et de diminuer la facture énergétique de 16% en 2023 ;

- La mise en place d'un programme pluriannuel de remplacement des ampoules par des LED dans le cadre du Contrat de Performance Energétique (CPE) permet aussi de lutter contre cette inflation exponentielle des coûts de fonctionnement, tout en respectant les engagements de la municipalité pour la protection de l'environnement. Il est à noter que la commune a bénéficié du Fonds vert mis en place par l'Etat.

- Le projet d'installation des panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école élémentaire va permettre d'assurer une partie en autoconsommation collective de l'électricité générée.

Enfin, « l'amortisseur électricité » mis en place par le gouvernement en 2023 pour les dépenses d'électricité (hors éclairage public) a permis une réduction des coûts. Ce dispositif prévoit une prise en charge directe de l'Etat auprès des opérateurs de fournitures d'énergie d'une partie du coût de la facture. Grâce à ce dispositif, la commune a bénéficié d'une réduction sur les factures d'un montant de 37 419.60 euros. Pour 2024 la prolongation du dispositif sera revue à la baisse.

### **Secteur par secteur, les évolutions majeures des charges à caractère général sur le budget 2024 de la commune sont reprises ci-dessous :**

#### **Ecoles Maternelle et Élémentaire**

Les moyens financiers alloués aux écoles cette année tiennent compte de l'inflation subie ces deux dernières années soit +7.5%. Les effectifs occasionnent aussi de petites variations par rapport au budget 2023.

Ecole élémentaire : 341 à la rentrée scolaire 2022/23 ➔ 349 à la rentrée scolaire 2023/2024

Soit 25 955.13 € de dotation (+2102.18 €)

Ecole maternelle : 176 à la rentrée scolaire 2022/23 ➔ 180 à la rentrée scolaire 2023/2024

Soit 12 697.20 € de dotation (+1016.08€)

#### **Festivités**

Le programme des festivités sur l'année 2024 est reconduit. La nouvelle version de la Vergézoise est confirmée en avril.

Il est à noter que les nouveaux événements organisés post Covid ont eu un grand succès auprès de la population Vergézoise. Les vendredis de Vergèze et le marché de Noël en sont de beaux exemples.

Rappel des événements de l'année : le carnaval, la Vergézoise, la fête nationale, la fête votive de juillet, les vendredis de Vergèze, Octobre Rose, le Téléthon, les illuminations festives et le Marché de Noël.

Un léger effort financier sera proposé cette année notamment pour la vergézoise et illuminations de Noël.

#### **La communication – moyens et outils + Bulletin**

La commune souhaite poursuivre et optimiser les actions de communication sur les bulletins municipaux, les comptes Facebook, X (ex twitter) et la création du compte Instagram de la ville en 2024.

La promotion des grands projets de la commune fait partie également des objectifs de la communication.

### Actions culturelles :

La programmation d'une saison culturelle de qualité demeure la priorité de l'équipe municipale. La fréquentation du public repart sur des bases plus importantes d'avant COVID. En effet en 2023 le nombre d'entrées payantes était de 3 765 alors que la fréquentation en 2019 était de 3 240 entrées.

Malgré tout, les dépenses du secteur culturel subissent de plein fouet la hausse des prix ; une légère augmentation des couts artistiques est prévue afin de compenser l'inflation importante sur les frais généraux du budget culture.

La commune a fait appel en 2023 à des producteurs pour compléter la programmation. A la vue du succès de cette formule, elle sera reconduite en 2024 avec l'organisation de concerts rock.

Le fonctionnement de la bibliothèque s'inscrit dans la continuité sur le fond et le budget est maintenu et tient compte de l'augmentation du papier.

### Protocole :

Le Budget attribué au service Protocole, qui gère les manifestations hors saison culturelles et festivités est maintenu, en effet de nombreux projets d'investissement arriveront à terme en 2024, et des inaugurations seront organisées à cette occasion afin d'y associer la population et de remercier les nombreux partenaires financeurs.

### L'administration générale

Elle subit une forte inflation dans les dépenses courantes +12%. C'est le secteur de l'assurance qui augmente (+13 000 euros) et les frais de nettoyage de bâtiments (+13 000 €), frais de maintenance informatique (+4 000 €)

### Centre Technique Municipal

Les moyens attribués aux services du Centre Technique Municipal suivent la hausse des prix.

### Accueil/Cohésion/ sociale

Le Service accueil cohésion sociale développe de nombreux services pour le public.

L'accueil à l'hôtel de ville, avec en moyenne plus de 2300 accueils physiques et téléphoniques par mois fait partie des services importants pour la commune.

Depuis 2023, le service carte d'identité/passeport a été créé. Avec plus de 2117 demandes en 2023, ce service rencontre un vrai succès.

Enfin, le réseau France service qui accueille 9 opérateurs va se développer en 2024.

Le budget service Accueil/Cohésion sociale reste stable.

Les dépenses du chapitre 011, liées aux décisions de l'équipe municipale et aux contraintes de l'actualité qui s'imposent à la collectivité, ont été pondérées dans la construction du projet de BP 2024 dans les charges de gestion courantes. Mais ce contexte économique incertain et les hausses des couts des énergies nous imposent une augmentation de ce chapitre.

**Globalement pour 2024, le projet de chapitre 011 va se situer aux alentours de 2 343 129.92€**

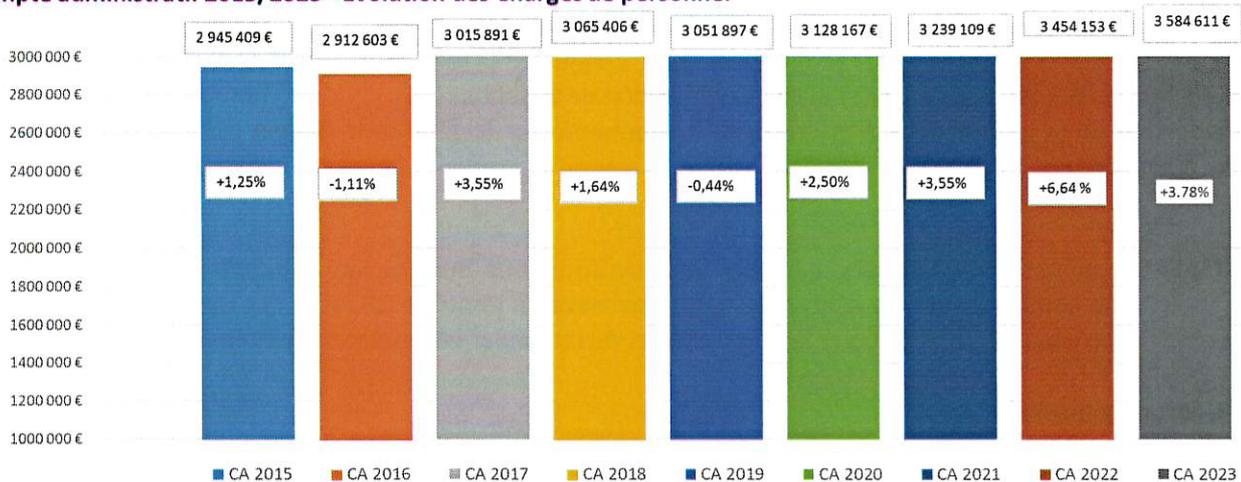
BP 2023	BP 2024	Variation de BP 2023 à BP 2024
2 153 250 €	2 343 129.92 €	+8.82 %

\*

## D) Dépenses de personnel

Les crédits ouverts au BP 2023 ont été consommés à hauteur de 96.40% pour un montant global de 3 584 611,27 €

### Compte administratif 2015/2023 - Evolution des Charges de personnel



Les prévisions des charges de Personnel 2024 prennent en compte :

- ☐ la rémunération du personnel en place,
  - ☐ le remplacement des agents mutés dans une autre collectivité ou partis à la retraite en 2023 et la prise en compte des départs annoncés pour 2024,
  - ☐ les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie,
  - ☐ les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation etc...) ;
  - ☐ Les élections européennes le 9 juin 2024 (heures supplémentaires des agents)
  - ☐ les charges liées à des décisions gouvernementales :
    - L'Augmentation du SMIC de 1.13% au 1<sup>er</sup> janvier 2024
    - Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 attribue, au 1er janvier 2024, 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public).
    - L'Evolution des cotisations patronales...
  - Augmentation de l'assurance statutaire +20 000 €
  - ☐ les décisions liées aux projets de l'équipe municipale :
    - Augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé 12 € au lieu de 10 €
    - Ouverture de la base de loisirs des lacs : Besoins en personnel sur une période de 2 mois (surveillants de baignade, maintenance, sécurité) : 25 000 €
- Enfin, la commune souhaite améliorer le pouvoir d'achat des agents et engagera une réflexion en 2024 pour revaloriser le régime indemnitaire dans le cadre du dialogue social.

Globalement pour 2024, le chapitre 012 va se situer aux alentours de 3 867

BP 2023	BP 2024	Variation de BP 2023 à BP 2024
3 718 840 €	3 867 702.49	+4%

### E) Amortissements

Evolution des amortissements depuis 2015 :

2015 : 347 223 €	2016 : 360 511 €	2017 : 413 560 €	2018 : 426 020 €
2019 : 419 147 €	2020 : 406 587 €	2021 : 442 817 €	2022 : 399 629 €
2023 : 460 000 €	2024 : 480 000 €		

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation des biens en dépenses de fonctionnement (article 68...) et de dégager des ressources destinées à les renouveler en investissement pour un montant identique (article 28...).

\*

### F) Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le dispositif du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre les collectivités.

Le prélèvement du FPIC sur le budget de fonctionnement des communes chaque année selon la progression ci-dessous. Bien que l'enveloppe globale soit gelée en 2021 comme depuis 2017, les impacts de calcul en son sein peuvent générer des variations sensibles.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montée en charge progressive de 2012 à 2016	150M€	x 2,4 soit 360 M€	x 1,6 soit 570 M€	x 1,37 soit 780 M€	x1,28 soit 1000 M€	Gel du	dispositif depuis 2017					
FPIC / Montant versé par la Commune de Vergèze	21162	30227	51599	72524	118 053	145 287	151411	149 233	141287	141500	154 514	134 762

1 311 559 €

On peut remarquer une légère baisse sur 2023 mais les collectivités ont peu de lisibilité sur l'évolution du calcul du FPIC ; Une enveloppe de 170 000 € est prévue pour 2024.

Depuis la mise en place du dispositif, c'est un montant global de près de 1 311 559 € qui a été pris en charge par la collectivité.

\*

## G) Dotation Globale de Fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	375 292 €	239 953 €	105 122 €	-46 310 €	-46 310 €	-46 310 €	-46 310 €	-46 310 €	-46 310 €	-32 474 €

La DGF est une ancienne recette (+ de 400 000 euros en 2013), qui a baissé chaque année, pour se transformer en dépense à partir de 2017.

Depuis 2017, la commune participe à la mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques en faveur des collectivités territoriales. En 2023, la commune a bénéficié de la suppression de l'écrêtement de la Dotation Forfaitaire mais elle ne sera pas reconduite en 2024

Ainsi entre 2017 et 2023 la commune aura participé à cette mesure de solidarité territoriale à hauteur de **264 024 €**.

Pour 2024, un prélèvement de **49 000 €** est prévu.

\*

### III – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

#### A) Attribution de compensation de la Communauté de Communes

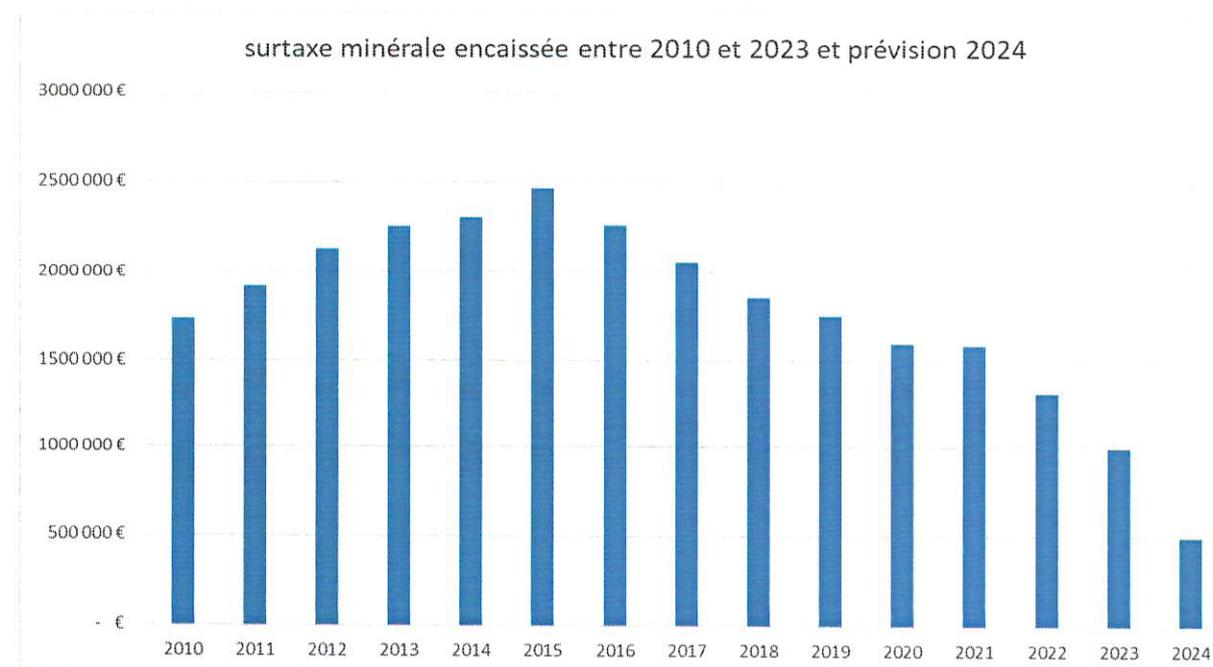
Depuis 2013, à la suite de la révision de la participation initiale des communes pour la petite enfance (délibération de la CCRVV du 17/01/2013), le montant de l'attribution de compensation de la commune de Vergèze est stable à **2 021 361,96 €**.

#### B) Surtaxe sur les Eaux Minérales

Le montant de la surtaxe sur les eaux minérales est de 0,70 € l'hectolitre depuis le 1<sup>er</sup>/02/2006.

Pour mémoire, le graphique ci-dessous reprend l'historique de la surtaxe sur les eaux minérales encaissée sur les dernières années, mais également les perspectives de recettes de la surtaxe qui tiennent compte des dernières informations connues sur la situation des forages exploités par Nestlé Waters pour la production de « Perrier ». Avant 2016, tous les forages de production d'eau étaient situés sur la commune de Vergèze (4), qui a connu une augmentation continue de sa surtaxe minérale depuis 2008.

A partir de juin 2016, un premier forage a été mis en production sur la commune d'Uchaud, puis toujours en recherche d'optimisation et de sécurisation de ses ressources, la société Nestlé Waters a mis en production un deuxième forage sur Uchaud en avril 2018, et un troisième en mars 2021.



Dans le Compte Administratif 2023, le produit de la surtaxe représente 12.15 % recettes réelles de gestion de la commune alors qu'en 2022 il représentait encore environ de 16%.

La surtaxe sur les eaux minérales est estimée à **500 000 € en 2024** contre 865 000 € au BP 2023 ; cette baisse significative est liée à la suppression des 2 forages sur 4 qui ne devraient plus produire de Perrier à l'avenir et qui ne seront donc plus éligibles à la surtaxe, affichant une baisse de 42.20% de BP à BP.

### C) Recettes liées à des prestations proposées par la Commune

➤ Toutes les recettes des prestations proposées par la commune font l'objet de tarifs adoptés en Conseil Municipal dont :

- les tarifs pour locations des salles, prêts de matériels,
- les tarifs pour les spectacles de la saison culturelle, le salon des artistes et créateurs et le salon artistique
- les tarifs d'adhésion à la bibliothèque, vente de livre et carto-guide,
- la journée des associations,
- les droits de place des marchés et Halles, les droits d'occupations du domaine pour les Forains et les foodtrucks,
- les études surveillées,
- les tarifs pour les concessions, caveaux, cavurnes etc.,
- les tarifs du Ciné-Théâtre,
- les tarifs d'insertion publicitaire dans les bulletins municipaux etc.

En 2023, les recettes des spectacles culturels ont augmenté de plus de 10 000€ par rapport à 2022  
 Pour l'année 2024, une estimation a été prévue au budget primitif pour un montant de **79 900 €**, contre 61 650 € pour le BP 2023.

Réalisation Régie

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Total des régies</b>	<b>70 214,56 €</b>	<b>87 251,86 €</b>	<b>34 825,36 €</b>	<b>36 600,00 €</b>	<b>95 455,02 €</b>	<b>86 254,08 €</b>

### D) Fiscalité

#### Evolution des bases :

Depuis la loi de finances 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Ce calcul est lié à la valeur locative cadastrale ainsi qu'à celle de l'évolution de l'indice des prix harmonisé sur un an.

Pour **2024**, le taux d'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux...) a été acté à plus **3,9 %**.

#### Evolution des taux :

	de 2003 à 2017 soit durant 15 ans Taux de fiscalité stables	2018	2019 et 2020 : taux inchangés	2021-2022 : taux liés à la réforme	2023
Taxe habitation/2023 THRS	8,61%	8,61%	8,61%	non voté figé par la réforme	8,61%
Taxe Foncier Bâti	19,94%	<b>22,93%</b>	22,93%	47,58%	47,58%
Taxe Foncier non bâti	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%	54,81%

\*\*\* ancien taux TFB du département (24,65%) + taux TFB de la commune (22,93%) = 47,58 %



Pour information	Taux moyens nationaux 2022	Taux moyens départementaux 2022	Taux de la commune 2024
Taxe foncière sur propriétés bâties	38,28%	49,58%	47,58%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	50,44%	70,46%	54,81%

Il est proposé de maintenir les mêmes taux pour 2024 :

	Taux de la commune 2024
Taxe foncière sur propriétés bâties	47,58%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	54,81%

**Evolution des recettes fiscales :**



Depuis la suppression de la taxe d'habitation, la compensation versée par l'Etat évolue en fonction de la dynamique des bases foncières sur les propriétés bâties de chaque commune.

En 2023, nous avons pu constater une hausse des recettes fiscales de +13.36% de plus que l'année précédente qui est due :

- à l'évolution exceptionnelle des bases fiscales à plus de 7% ,
- au dynamisme immobilier raisonné sur la commune.

Les bases connues pour 2024 sont évaluées à +3.9% sur la fiscalité directe,

**Compte tenu de ces éléments, le produit fiscal 2024 inscrit au budget est de 3 698 000 € se rapprochant du montant de 2022.**

**E) La taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux**

	73 - IMPOTS ET TAXES	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	136 940 €	247 041 €	280 411 €	215 213 €	263 123 €	264 555 €	269 862 €	281 838 €

La commune a passé le seuil des 5 000 habitants en 2016. Depuis cette date, elle perçoit directement le produit de la taxe additionnelle sur les **droits de mutation à titre onéreux** acquitté sur toutes les transactions au réel. Au vu des projets immobiliers connus à ce jour, une prévision prudente de **150 000 €** sera inscrite au titre de 2024.

**IV – SECTION D’INVESTISSEMENT - DEPENSES**

↳ les RAR – restes à réaliser pour un total de ..... **1 211 959.41€**

**A noter dans les restes à réaliser les travaux aménagement base de loisirs aux lacs 728 625.62 €**

La fin des travaux de la rue neuve pour 172 048.38 € et l'épareuse pour un montant de 108 458.51 € dont les délais de livraison sont extrêmement longs, sont également inscrits.

La Maitrise d'œuvre place de la République 68 989.40 € lancée en 2023 est également reportée sur 2024.

Le solde des restes à réaliser correspond à des petits équipements et aux travaux engagés en 2023 :  
 133 837.50 €

↳ **Le programme d’investissement 2024 qui a été construit en privilégiant les axes ci-dessous pour un montant total d’environ .....3 479 684 €**

Les projets d’investissement 2024 peuvent se distinguer par thématique. En effet, 2024 sera l’année des grandes réalisations de la mandature.

Concernant les **TRAVAUX VOIRIE – CENTRE VILLE**, la requalification de la place de la république pour un montant de **2 100 000.00 €** sera le projet phare de cette année 2024.  
**265 000 €** sont également inscrits pour les travaux de voiries (chemin de Boissière, pluvial grande terre+ Accès voirie lac)

En matière de **SOBRIETE ENERGETIQUE**, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l’école élémentaire permettra de générer de l’autoconsommation, **250 000 €** inscrits au BP 2024.

Le travail de relamping de l’éclairage public ainsi que celui du stade d’honneur sont également prévus pour un montant de **128 000 €**

La commune de Vergèze possède de nombreuses **INFRASTRUCTURES SPORTIVES**. Une enveloppe en investissement est prévue pour un montant de **423 600 €**. Nous y retrouverons les travaux du skate park (325 000 €), le lancement de la maitrise d’œuvre des vestiaires du stade d’honneur (40 000 €) ainsi que la rénovation du parcours de santé (50 000 €). Des petits équipements sont également inscrits pour 8000 €

Des travaux d'amélioration des bâtiments aux **ECOLES** notamment l'installation de la climatisation de l'école élémentaire sur la partie de l'ancien collège ainsi qu'une reprise d'une partie des façades à l'école maternelle (**20 000 €**) seront inscrits sur 2024. Un budget pour les 2 écoles de mobilier scolaire est également prévu (**13 800 €**)

Des **TRAVAUX SUR LES BATIMENTS PUBLICS** sont également prévus à la police municipale et, à l'hôtel de ville et aux bâtiments locatifs.

Une enveloppe de **120 200 €** sera consacrée à l'achat de **MATERIEL – MOBILIER URBAINS** dans laquelle on y retrouvera du matériel de tamisage pour la plage des lacs, pour les espaces verts, la culture, ainsi que du mobilier urbain.

Pour ce qui est du **MATERIEL DE TRANSPORT** ; Le parc des véhicules techniques est très vieillissant. En effet 3 véhicules sont à changer dont les achats datent d'il y a 19, 25 et 33 ans. Malgré tous les efforts du garagiste municipal, ces engins ne sont plus « réparables » et doivent être changés (**77 000 €**). A noter qu'un des véhicules sera remplacé par un Goupil électrique finançable à 80% au titre du handicap. Afin de faire des économies sur le budget de fonctionnement, notamment sur de la location, une minipelle cabine est également prévue au budget (**45 000€**)

Du matériel de sécurisation du réseau **INFORMATIQUE** ainsi que de la mise à jour de licence seront inscrits au BP 2024 à hauteur de **47 884 €**. La mise en conformité réglementaire de la Base Adresse Locale de la commune permettra une mise à jour complète de la base de données des adresses communales ainsi que la création du tableau de classement des voiries pour **23 000.00€**

**V - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

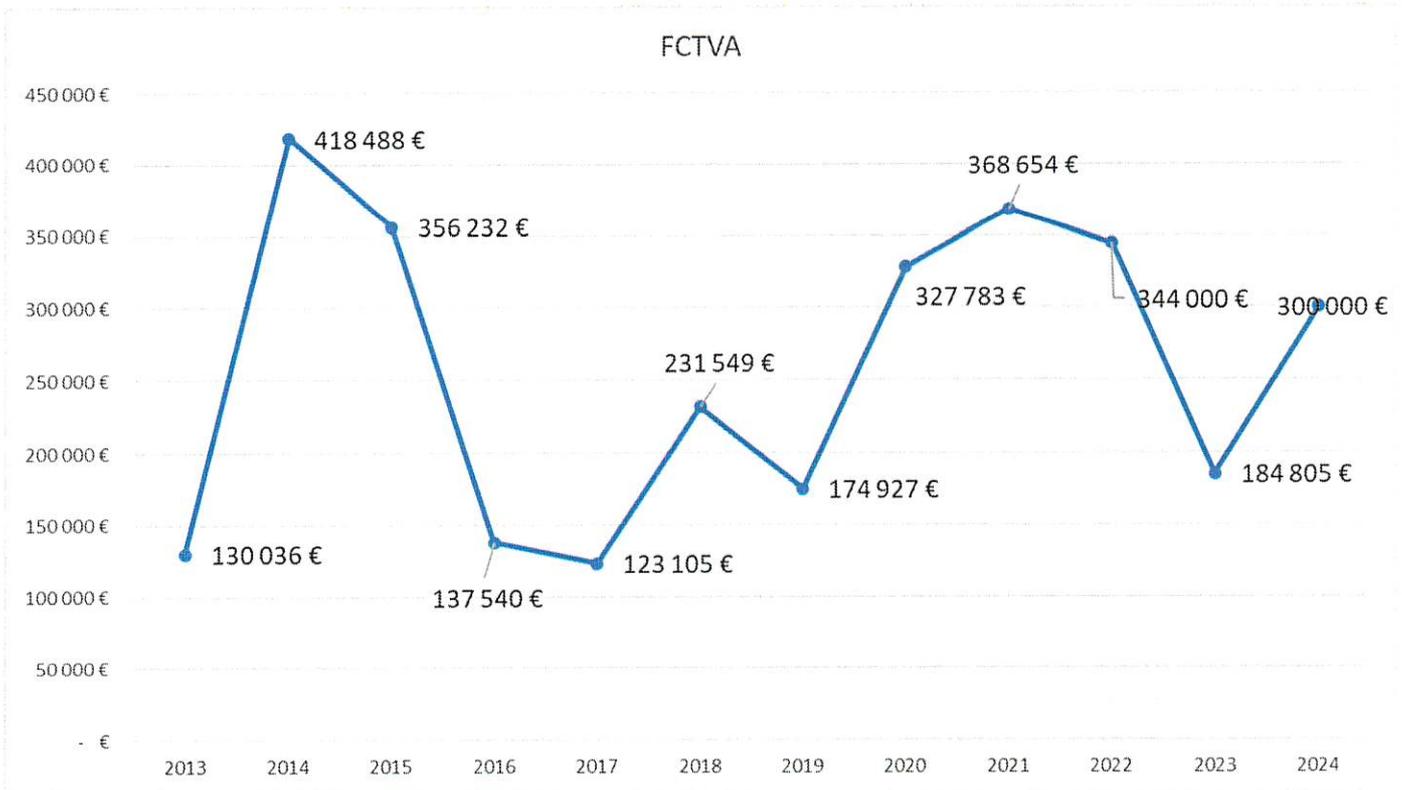
**A) Produit de cession de biens : 770 000 euros**

Deux projets de cession sont prévus cette année : Projet de Maison de Santé porté par la SEGARD ainsi que la vente de la remise place de la République.

**B) FCTVA : une prévision de 300 000 euros**

Le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) est une dotation versée aux collectivités pour compenser sur la base d'un taux forfaitaire (16,404%) la charge de la TVA supportée sur les dépenses d'investissements et depuis 2016 certaines dépenses de fonctionnement très ciblées.

Evolution du FCTVA sur l'investissement depuis 2013



La commune perçoit des recettes à ce titre sur les budgets n+2. Le calcul du FCTVA pour 2024 a été effectué sur les bases des travaux d'investissements 2022.

La loi de finances pour 2016, en son article 34, a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses en matière d'entretien des bâtiments publics et aux dépenses d'entretien de la voirie payées à compter du 1/1/2016.

La commune a perçu au titre du FCTVA dit de « fonctionnement » les sommes suivantes :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>FCTVA</b>	10 504 €	10 080 €	8 587 €	8 500 €	79 000 €	30 000

2023 était en forte augmentation en raison des dépenses liées aux intempéries du 14 septembre 2021.

### C) Subventions : une prévision de 1 224 000 €

☐ Des demandes de subventions ont été effectuée auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour l'aide au financement des travaux de voirie liés au sinistre du 14 septembre 2021.

Les travaux sont quasiment finalisés, les soldes de versement sont à demander en 2024 pour un montant total de **148 000 €** ventilé entre la région pour 78 000 € et le département 70 000 €.

☐ Le projet de la rue neuve est également financé par le Département à hauteur de **100 000 €**

☐ Les subventions accordées par l'Etat, de la Région et du Département pour financer l'installation de batardeaux sur différents sites de la commune (C.TM. et gymnase II) réalisés en 2023 seront versés en 2024 pour un montant de **39 000 €**.

☐ **20 000 €** ont été accordés par la Région Occitanie pour la réalisation des Skate Park et Pump Track.

☐ le projet d'aménagement des lacs en base de loisirs a fait l'objet de demande de financement auprès de l'Etat de la Région et du Département. Ce dernier a notifié la commune pour un montant de **115 500 €**. La Région devrait également financer le projet, par prudence ces crédits n'ont pas été inscrits.

☐ NESTLE WATERS a proposé « un soutien au travers d'opérations de mécénat sur le territoire : soutien apporté à des œuvres ou organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, des fondations ou associations reconnues d'utilité publique ou des musées de France, répondant aux mêmes conditions que les œuvres ou organismes d'intérêt général et des établissements d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif. »

Afin de concrétiser cet accord, NESTLE WATERS et la Commune ont prévu de conclure une convention d'engagement pluriannuel, pour le financement des projets d'investissements de la commune ou d'autres actions de mécénat, dans la limite des enveloppes annuelles **800 000 €** jusqu'en 2026 puis **500 000 €** en 2027 et 2028.

Une convention spécifique pour chaque projet sera proposée et validée par la DGFIP, sur le même modèle que le financement de la rue neuve.

Pour cette année 2024 c'est la requalification de la place de la République qui sera financée.

☐ La Région Occitanie finance également le matériel de la Police Municipale pour **1 500 €**

### D) Taxe d'aménagement : une prévision de 60 000 euros

La taxe d'aménagement, qui s'est substituée à la TLE (taxe locale d'équipement), est applicable à toutes les opérations d'aménagement de constructions, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est composée de trois parts : communale, départementale et régionale, et est liée à l'urbanisation de la Ville.

Evolution des produits sur les dernières années :

Compte	Libellé	CA2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Projet 2024
10226	Taxe d'aménagement	256 894	222 721	400 822	387 699	131 967	81 772	<b>60 000</b>

Tous les produits de la taxe d'aménagement ne bénéficient pas seulement à la commune.

En effet, par délibération du 23 mai 2012, la commune et la CCRV ont convenu par convention que la collectivité reverserait à la CCRVV les produits de taxe d'aménagement liés à la Zone d'activités économiques communautaire de la Montée Rouge.

**E) Plan prévisionnel pluriannuel des principaux investissements**  
**Evolution de l'épargne de la commune et capacité de désendettement**

**Investissement : prévision pluriannuelle**

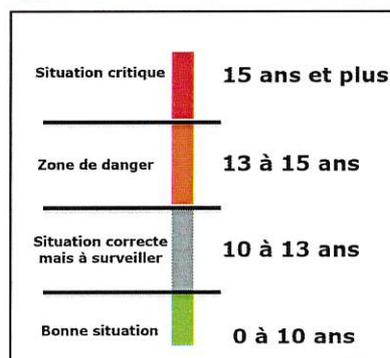
**PLAN PLURIANNUEL DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2024-2026**

Compétences	Programmes / Opérations	2024	2025	2026
SPORT	Skate park, pump track	325 000		
	Vestiaires Stade d'honneur	40 000	1 100 000	
	Piste athlétisme		30 000	700 000
	<b>Total 1</b>	<b>365 000</b>	<b>1 130 000</b>	<b>700 000</b>
Voirie	voirie (dont rue neuve en 2024)	272 048	200 000	200 000
	epareuse	110 000		
	Place de la republique	2 167 000		
	renouvellement du parc vehicule	122 000	20 000	20 000
	<b>Total 2</b>	<b>2 671 048</b>	<b>220 000</b>	<b>220 000</b>
Batiments	batiments municipaux	92 800	200 000	200 000
	autres équipements d'investissement	167 200	100 000	100 000
	<b>Total 3</b>	<b>260 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
environnement	aménagement lac	768 000		
	travaux sobriété énergétique	378 000	300 000	300 000
	<b>Total 4</b>	<b>1 146 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
<b>totaux 1+2+3+4</b>		<b>4 442 048</b>	<b>1 950 000</b>	<b>1 520 000</b>

**Dettes : capacité de désendettement**

Le **ratio d'endettement** de la collectivité est défini comme le rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement et exprimé en nombre d'années.

La situation des collectivités est appréciée au regard de plafonds nationaux de ratio d'endettement de référence fixés par décret, et qui varient entre 8 et 13 années selon la taille et la catégorie des collectivités territoriales. Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation en affectation en totalité de son épargne brute annuelle. La très forte baisse de la surtaxe sur les eaux minérales en 2024 impacte directement l'épargne brute.



	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Epargne Brute (hors cession)	1 819 650	1 386 318	628 608	586 901	557 542	526 727	495 275
capacité de désendettement	4	4	8	8	7	7	8



**VI) Excédent d'investissement de l'année n-1  
 & Affectation du résultat de fonctionnement de l'année n-1**

Le résultat excédentaire de la section d'investissement de l'année 2023  
 sera repris en recettes d'investissement, pour un montant de ..... **1 685 559,02 €**

Pour le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'année 2023 de ..... **4 935 966.04 €**  
 il sera proposé :

- d'en affecter une partie en recettes d'investissement pour un montant de ..... **826 774.80 €**
- et de laisser en section de fonctionnement la partie non affectée pour un montant de **4 109 191.24 €**

Dans le cadre de la préparation du budget primitif, il sera proposé d'affecter une partie de cet excédent en section de fonctionnement et de capitaliser **826 774.80€** en section d'investissement.

\*

**Le budget primitif 2024 devrait ainsi s'équilibrer aux alentours**

- **de 11 395 293 € en section de fonctionnement**
- **et 8 724 466 € en section d'investissement.**

BP 2017 à 2024



\*

## C – Le projet de Budget Annexe du service de l'eau brute

### I – Contexte général – Rappel

La commune de Vergèze a mis en place un réseau d'eau brute pour les besoins des espaces verts communaux, l'alimentation en eau brute des administrés et pour l'appui à la protection incendie.

Ce réseau mis en place en 2007 a fait l'objet d'une première extension en 2008 puis d'une seconde extension en 2010.

La création du service s'est accompagnée par la mise en œuvre d'une comptabilité identifiée au sein d'un budget annexe du service d'eau brute. Le service est qualifié de service à caractère industriel et commercial. La présentation au budget des crédits tant en dépenses qu'en recettes se fait en HORS TAXE. Le budget annexe est assujéti à la TVA avec production d'états trimestriels de TVA aux services des impôts.

### II – Exercice budgétaire 2023 : projets de résultats

Compte	Libellé	Budget total 2023	Projet de CA 2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSES	69 330,00	65 678,77
	RECETTES	69 330,00	66 775,16
	Solde de la section de fonctionnement		1 096,39
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSES	86 576,23	5 333,33
	RECETTES	86 576,23	86 566,37
	Solde de la section d'investissement		81 233,04

L'exercice budgétaire 2023 se clôture comme suit :

Excédent de la section de fonctionnement	1 096,39 €
Excédent de la section d'investissement	86 566,37 €

### III – Section de fonctionnement

Le service a été mis en œuvre en 2008 et a évolué comme suit :

### Evolution du nombre d'abonnés par secteur



### Evolution globale du nombre de compteurs de particuliers (hors ceux de la commune) entre 2008 et 2023.

2008	25	2013	70	2019	81	2021	87	2022	89	2023	89
------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----

### Le réseau d'eau brute

Le réseau d'eau brute présente régulièrement des difficultés de fonctionnement.

Depuis 2015, la commune met en place des compteurs et des vannes supplémentaires sur les espaces communaux afin d'isoler et identifier la consommation des espaces publics.

Ces dernières années, le réseau a subi des fuites importantes, des mètres cubes ont été achetés mais n'ont pas été facturés.

En 2022 :

76 954 M3 achetés soit 42 644.13€ HT

46 790 M3 facturés soit 53 543.07€ HT

En 2023 :

90 179 M3 achetés soit 51 042.87€ HT dont **7147.41€ grevant le budget 2024**

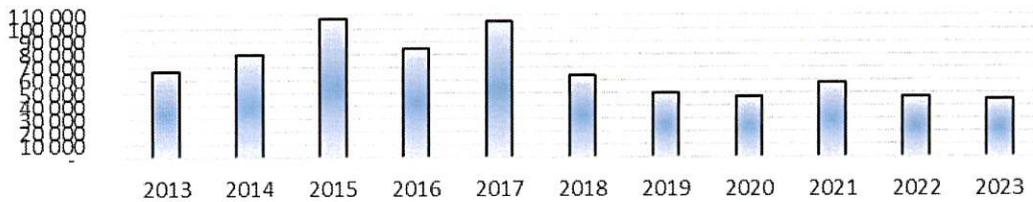
57 898 M3 facturés soit 66 038.33€ HT dont **795.42€ affectés sur le budget 2024**

**BRL a connu fin 2023 de grosses difficultés techniques lors de la facturation et n'a pu fournir toutes les factures avant la clôture de l'exercice.**

*Pour mémoire : En 2020, l'impact financier des fuites a généré un déficit sur la section de fonctionnement de 4 059,42 € qui a été répercuté sur le budget 2021. Le budget principal de la Commune a été sollicité pour verser au service du budget annexe d'eau brute une subvention d'équilibre exceptionnelle de 35 000€.*

Malgré les efforts consentis par la commune le budget de l'eau brute peine à se stabiliser, le nombre d'abonnés et les tarifs pratiqués ne sont pas suffisants pour parvenir à compenser les pertes liées aux fuites encore récurrentes.

## Evolution des m3 vendus 2013 à la Commune

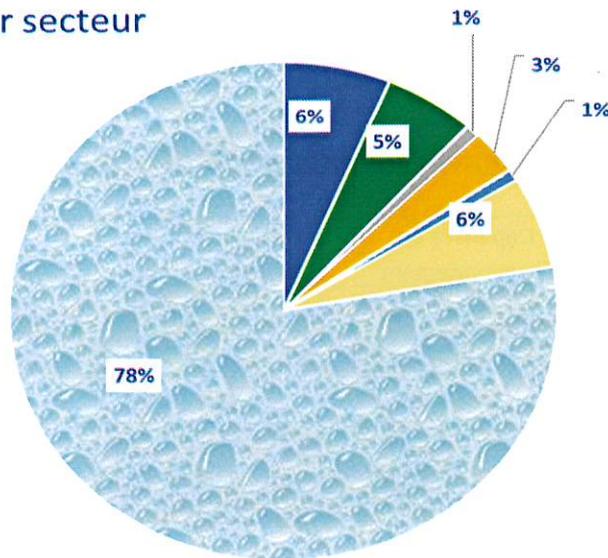


Présentation de la consommation 2023, par secteur :

	lot. les Vestides	ZAC de la Malacorade	lot. la Calade	lot. les Abels	lot. Angelotti	individuels hors lotissement	Commune	Totaux
<b>m3 2023</b>	3 694	3 144	497	1 678	438	3 466	44 981	57 898
<b>%</b>	6%	5%	1%	3%	1%	6%	78%	

### 2023 : m3 vendus par secteur

- lot. les Vestides
- ZAC de la Malacorade
- lot. la Calade
- lot. les Abels
- lot. Angelotti
- individuels hors lotissement
- la commune



Le budget global de fonctionnement en dépenses et recettes devrait approcher **les 67 000 € HT.**

#### DEPENSES

- ☐ Achat de l'eau
- ☐ Achat de petits matériels et équipements
- ☐ Prestations de service de BRL : facturation, raccordement...
- ☐ Frais d'entretien et de petites réparations
- ☐ Amortissements

#### RECETTES

- ☐ Produits de la vente de l'eau brute
- ☐ Produits des coûts de branchement et frais de dossier à la signature du contrat
- ☐ Excédent de fonctionnement de 1 096.39€

#### IV – Section d'investissement

##### DEPENSES

Inscriptions de crédits pour

- la réalisation de travaux de branchements en vue de raccorder de nouveaux espaces publics ou nouveaux usagers ainsi qu'un programme de rénovation : un programme de mise en place de compteurs connectés permettra d'alerter la commune rapidement lorsque des fuites sont constatées et ainsi diminuer les pertes d'eau brute.
- le règlement de l'annuité du remboursement de l'avance fait par le budget principal au budget annexe d'eau brute à raison d'1/30<sup>ème</sup> soit environ 5 334 €.

##### RECETTES

Les dépenses d'investissement seront financées par :

- l'excédent de la section d'investissement de l'année n-1, repris au BP 2024 pour un montant de 81 233.04 €
- et les recettes liées aux opérations d'amortissement.

Le budget prévisionnel 2024 de la section d'investissement devrait se situer aux alentours de **95 500 €**.  
Dont 63 187.43€ de reports.

### D – Présentation consolidée du Budget principal et du Budget Annexe du service de l'Eau Brute

#### PROJETS de résultats aux comptes administratifs 2023 des deux budgets consolidés

Compte Administratif 2023	Dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement	dépenses d'investissement	recettes d'investissement
Budget principal	7 385 806,55	12 321 772,59	2 914 123,87	4 599 682,89
Budget Annexe d'Eau brute	65 678,77	66 775,16	5 333,33	86 566,37
total	7 451 485,32	12 388 547,75	2 919 457,20	4 686 249,26
solde d'exécution		4 937 062,43		1 766 792,06

#### PROJETS de budget primitif 2024 des deux budgets consolidés

Budget Primitif 2024	Dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement	dépenses d'investissement	recettes d'investissement
Budget principal	11 395 292,93	11 395 292,93	8 916 267,25	8 916 267,25
Budget Annexe d'Eau brute	66 645,00	66 645,00	95 463,04	95 463,04
total	11 461 937,93	11 461 937,93	9 011 730,29	9 011 730,29